

L'ajournement

● (1820)

Je voudrais faire part aux députés de certains des faits que nous avons appris. La direction de la Banque commerciale du Canada ne peut être qualifiée que d'incompétente. Deux des plus importantes sociétés de vérification du Canada ont examiné les activités de la Banque en décembre 1984 et ont certifié que la Banque était une opération viable à peine deux ou trois mois avant qu'elle fasse faillite. L'inspecteur général des banques aurait dû être au courant des difficultés de la Banque commerciale du Canada parce qu'il savait que les directeurs de la banque avaient eu des rapports très étroits et presque incestueux avec Leonard Rosenberg.

Ils étaient aussi directeurs d'une société de fiducie dans laquelle une bande indienne de l'Alberta avait investi 1 million de dollars, croyant que la société s'occupait d'hypothèques et de biens immobiliers. Cette somme a pratiquement disparu à cause des initiatives très contestables des responsables de la banque qui étaient également responsables de la société de fiducie. Les vérificateurs de cette société de fiducie, Coopers & Lybrand, ne se sont de toute apparence pas donnés la peine de découvrir que quelque chose n'allait pas et d'en faire rapport.

Une grande société d'investissement, Dominion Securities Pitfield, fait passer presque tous les jours à la télévision une publicité visant à inciter les gens à aller lui demander conseil en matière d'investissements. Cette société a fait la promotion de la Banque commerciale du Canada; elle a recommandé à ses futurs clients d'investir dans cette société.

Il y a bien des choses qui laissent à désirer en ce qui concerne les institutions financières. Si notre système de surveillance n'a pas permis de remarquer d'avance que la Banque commerciale du Canada était dans une situation lamentable, comment pourrions-nous arriver à surveiller les institutions financières en suivant les conseils de la ministre d'État aux Finances qui recommande de lâcher la bride aux sociétés de fiducie et aux autres grandes sociétés?

Le 26 mars, j'ai demandé si le Livre blanc serait accompagné d'une ébauche de projet de loi. La réponse était négative; le comité tiendra des audiences cet été, mais il n'y aura pas de projet de loi. J'ai demandé si la ministre préconiserait d'uniformiser les législations fédérale et provinciales. Monsieur le Président, une foule de sociétés de fiducie, qui avaient pour la plupart une charte provinciale, ont fait faillite. Les déposants ont été sauvés grâce à l'argent du gouvernement fédéral, par le biais de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Le gouvernement essaie selon toute apparence d'obtenir une certaine uniformité mais le Livre vert ne donne pas beaucoup de détails quant à la façon d'y parvenir.

Je donnerai encore un moyen de protéger les déposants, qui est supérieur à n'importe quelle intervention du gouvernement. Je demande si le gouvernement va faire en sorte qu'aucun actionnaire ne puisse prendre le contrôle d'une société de fiducie, avec de l'argent emprunté comme cela se passe habituellement pour détourner ensuite cette fiducie en utilisant l'argent des dépositaires pour financer des transactions personnelles en réalité.

● (1825)

Voilà comment Leonard Rosenberg a créé son château de cartes avec Seaway Trust and Crown Trust. Ces sociétés ont dû déposer leur bilan, et ont englouti ainsi des centaines de

millions de dollars économisés pendant leur vie par de simples citoyens.

Le Livre vert dit qu'il peut empêcher cela en interdisant les opérations pour compte propre. Est-ce que le ministre peut nous donner l'assurance que les gouvernements des provinces vont interdire les opérations pour compte propre? Et si ces opérations sont interdites, est-ce que cela va vraiment empêcher tous les Leonard Rosenberg du monde, puisqu'ils ne semblent pas avoir de difficulté à manipuler aussi bien leur personnel dit «de professionnels» que nos organismes de contrôle qui devraient nous protéger en recourant à des artifices aussi transparents que celui par lequel M. Rosenberg a nommé sa femme directrice générale de Seaway Trust?

Et, en fin de compte, si les méthodes indiquées se révèlent insuffisantes, est-ce que le gouvernement est disposé à recommander une solution plus radicale, c'est-à-dire plafonner à 10 p. 100 du capital la participation de n'importe quel actionnaire, comme nous l'exigeons de nos banques?

Il me paraît évident que si l'on veut qu'un personnel de professionnels respecte les relations de fiducie, il est beaucoup plus réaliste de tenir les décisions des professionnels à l'écart des intérêts d'actionnaires. Voilà la leçon qui se dégage de Seaway, de Greymac et de Crown, et j'attends de voir si le gouvernement a tiré cette leçon.

[Français]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la révision de la réglementation des institutions financières est évidemment une des grandes priorités du gouvernement actuel, tel que cela a été signalé d'ailleurs dans l'énoncé économique du mois de novembre dernier. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a déposé un important document de travail qui expose des initiatives, et je comprends et je suis quelque peu déçu, monsieur le Président, que mon collègue trouve qu'il n'est pas assez spécifique, qu'il manque de détail, et ainsi de suite, mais c'est un document de consultation. S'il faut que ce document de consultation soit parfait avant de partir et qu'il contienne toutes les réponses, ce n'est plus un document de consultation, c'est un projet de loi.

Justement, les remarques très pertinentes qu'il fait, je ne dis pas qu'elles sont justes, mais je dis qu'elles sont pertinentes, devraient être faites justement dans le cadre de la consultation qui a été faite sur ce document.

Et, monsieur le Président, la question qui est en jeu, c'est la solvabilité des institutions financières. On sait que, à côté de cela, on a quand même les recommandations du rapport Wyman qui porte sur la réforme du programme d'assurance-dépôts, qui va faire aussi partie intégrante de cela, mais les banques commerciales du Canada, et on l'a vu dernièrement avec la Banque commerciale du Canada et les faillites dans certaines institutions de dépôts de prêts, qu'il y a une action importante et décisive à prendre dans ce secteur-là.

Donc, il s'agit de faciliter pour nous un renouveau économique. Il faut accroître les placements en actions, parce que l'on sait que le rôle important des banques, c'est de transformer nos économies en investissements. On essaie d'ailleurs par des mesures incitatives que les gens, individuellement, assument ce rôle de transformer l'économie en des investissements. D'ailleurs, on a vu le nombre grandissant d'économies, la part de plus en plus grande d'économies dans les banques canadiennes